

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le **5 août 2019 à 19 h 30** au **208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets: Régulariser la construction projetée d'un bâtiment accessoire soit un garage d'une hauteur de 7,32 mètres contrairement à l'article 12.10 du règlement de zonage numéro 2018-464 qui autorise une hauteur maximale de 6 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de M. Pierre-Patrick Bouchard sise au 52, chemin du Golf à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 719 634 du cadastre rénové du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce 8 juillet 2019.

Dany Dallaire
Directeur général